



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 64480

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de l'inquiétude suscitée par la loi d'orientation sur l'école quant au devenir des IUFM dans notre pays. Il désire savoir s'il entend conserver le maillage territorial existant afin de maintenir un réseau de proximité.

Texte de la réponse

L'intégration des IUFM aux universités prévue par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école implique le transfert à l'université du patrimoine et des personnels. Le transfert du patrimoine n'entraîne pas de conséquences directes sur les sites de formation et ne remet pas en cause les projets menés en partenariat avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64480

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4450

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7862